



Genève, le 5 mars 2004



Renaud Gautier
 Député

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 11-12 mars 04
Président	Députés (100)
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/> Bureau <input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe <input checked="" type="checkbox"/>
Commission:	
Objet:	Demande crédits suppl.
Copie à:	

M. Pascal Petroz
 Président du Grand Conseil
 Case postale 3970
 1200 Genève 3
 Par Fax et par courrier

Concerne: Décision unanime de la Commission des Finances

Monsieur le Président du Grand Conseil,
 Cher collègue,

La Commission des Finances du Grand Conseil me charge de vous communiquer qu'à l'unanimité de ses membres présents, elle a décidé que dorénavant elle n'entrerait plus en matière sur les demandes de crédit supplémentaires présentées par les départements lorsque les montants demandés ont déjà été dépensés.

Elle entend par là respecter à la lettre l'act. 201 ali.c de la loi portant règlement du Grand conseil.

Il est en effet apparu à la commission des finances que la présentation, à ladite commission, des demandes de crédits supplémentaires qui de fait avaient déjà été dépensés n'avait aucun sens et que dans ce cas il s'agissait d'un dépassement de budget qui aurait à être traité en tant que telle au moment de l'étude des comptes.

En vous priant de prendre bonne note de la présente, veuillez recevoir, Monsieur le Président, cher Collègue, l'expression de mes meilleurs messages.

Renaud Gautier
 Président de la Commission des Finances

Cc: Aux membres de la Commission des Finances